

Travail et sclérose en plaques: soutien de l'employeur

vendredi 27 septembre 2019

Conserver une activité professionnelle est essentiel pour le bien-être des personnes atteintes de SEP. Aussi, il est important de comprendre les facteurs positifs qui ont un impact sur l'activité professionnelle. Le Registre suisse de la SEP se penche tout particulièrement sur ces déterminants de la santé: le graphique de ce mois-ci souligne en ce sens le rôle bénéfique de l'employeur.

Il y a un an, nous avons déjà publié une série de graphiques sur le thème «SEP et travail», ce sujet ayant trouvé un large écho auprès des personnes atteintes de SEP. Cette thématique est aujourd'hui élargie aux facteurs positifs, puisque ceux-ci constituent un bon point de départ si l'on cherche à améliorer l'environnement de travail.

Le soutien social par l'employeur: un facteur positif externe de premier plan

Les facteurs positifs, qu'ils soient personnels ou externes, peuvent aider les personnes potentiellement exposées à du stress à mieux évoluer dans leur environnement de travail. Les facteurs positifs, notamment externes, sont encore relativement peu étudiés, comme l'accessibilité du poste de travail, l'infrastructure et le soutien social. C'est pourquoi le Registre suisse de la SEP a choisi de se pencher sur ce sujet. Notre graphique du mois de septembre montre le soutien social accordé par les employeurs, un facteur positif.

Ce sont en tout 315 personnes actives qui ont donné des renseignements sur le sujet du «soutien par l'employeur» dans le cadre de la troisième enquête de suivi. La moitié des personnes interrogées se déclarent soutenues par leur employeur dans leur démarche d'adapter leur travail en fonction de la SEP. Les réponses ont été séparées selon la forme d'évolution de la SEP, étant donné que c'est sur ce point que de grandes tendances se dégagent: avec 61%, les personnes atteintes de SEP progressive (SEP primaire et secondaire progressive) ont obtenu plus de soutien que les personnes atteintes de SEP récurrente/rémittente avec 48% (voir le graphique ci-dessus). Ceci peut s'expliquer par le fait que les personnes fortement atteintes évoquent plus souvent leur maladie sur le lieu de travail (car ils y sont souvent contraints par la force des choses).

Pour résumer, on peut observer qu'un participant au Registre SEP sur deux se sent bien soutenu par son employeur. Les personnes atteintes de SEP récurrentes/rémittentes, chez qui la maladie est souvent moins visible, ont particulièrement besoin qu'on améliore leur situation. Ces résultats soulignent l'importance du soutien de

l'employeur afin d'adapter au mieux les conditions de travail en fonction des personnes atteintes de SEP.

L'Infoline de la Société SEP propose aussi des conseils aux employeurs intéressés: du lundi au vendredi de 10h à 13h: Infoline SEP 0844 737 463.

Société suisse de la sclérose en plaques, rue du Simplon 3, CH-1006 Lausanne

Tél. 021 614 80 80 | info@sclerose-en-plaques.ch | www.sclerose-en-plaques.ch